



# BILAN DE COMPÉTENCES

« Apporter un regard nouveau sur vos savoirs,  
savoir-être et savoir-faire. »

**L'objectif du bilan de compétences est d'anticiper, préparer son devenir professionnel afin de mieux maîtriser son choix de carrière.**

Le bilan de compétences, dont l'objet est défini à l'article L6313-4 du Code du travail, s'effectue dans le cadre réglementaire établit notamment par les articles R6313-4 à R6313-8 du même code. Conformément aux dispositions de l'article R6313-4 du Code du travail, l'accompagnement du bilan de compétence s'effectue en trois phases.

## PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DU BILAN DE COMPÉTENCES

### 1. PHASE PRÉLIMINAIRE D'ANALYSE DE LA DEMANDE

↳ Définition de la nature des besoins, des attentes du bénéficiaire pour les traduire en objectifs

### 2. PHASE D'INVESTIGATION

↳ Mise en place d'une démarche rétrospective et prospective qui doit permettre au bénéficiaire d'avoir une meilleure connaissance de lui-même et de son environnement

↳ Recherche des métiers, emplois ou fonctions dans lesquels les compétences repérées sont transférables

### 3. PHASE DE CONCLUSION

↳ Échange sur les résultats de l'investigation

↳ Détermination des champs d'actions futures

100%  
de taux de  
satisfaction  
en 2024 pour  
13 bénéficiaires

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

<b>PUBLIC</b>	Toute personne active.
<b>OBJECTIFS</b>	Bénéficier d'un temps de réflexion sur votre expérience professionnelle, vos compétences, votre évolution, votre avenir.
<b>DURÉE et TARIFS</b>	Formule 12 heures – 2 heures par semaine sur 6 séances – 1.200 € HT Formule 24 heures – 3 heures par semaine sur 8 séances – 2.100 € HT
<b>FINANCEMENT</b>	<b>CPF</b> (Compte Personnel de Formation, délai de rétractation de 14 jours ouvrés) – Depuis le 02/05/2024 participation au financement à hauteur de 100 € - somme indexée sur l'inflation – revue par arrêté au 01janvier. Pas concerné si abondement par employeur/mobilisation du C2P/ou incapacité de travail d'au moins 10 % (AT ou MP) <b>OPCO / Entreprise / Congé de reclassement / Personnel</b>
<b>MODALITÉS et DÉLAIS D'ACCÉS</b>	À votre demande, l'accompagnement en bilan de compétence peut s'effectuer <b>sur place</b> au cabinet <b>ou à distance</b> . Dans le cas d'un suivi à distance, le bénéficiaire devra trouver un lieu où s'isoler pour suivre l'accompagnement dans les meilleures conditions. Si vous présentez un handicap, les adaptations seront étudiées afin de vous apporter une réponse claire quant à la faisabilité de l'accompagnement. L'accès au bilan peut se faire <b>sans délais</b> : entrée et sortie sont permanentes.
<b>MODALITÉS D'ÉVALUATION</b>	- Questionnaire et autodiagnostic pour valider les attentes - Grille d'auto-évaluation relative aux savoir-faire - Enquêtes de satisfaction – Évaluation à chaud et à froid - Synthèse de fin de bilan – Questionnaire de suivi à 6 mois
<b>MODALITÉS PÉDAGOGIQUES</b>	- Entretiens individuels aidant à la formalisation des expériences et compétences - Outils numériques (Tests métiers et personnalité) - Échange encourageant à la maîtrise du choix de carrière et participant à la construction d'un projet professionnel
<b>MOYENS TECHNIQUES</b>	- Outils informatiques (ordinateur, tablette, imprimante, internet) et téléphonique - Utilisation d'une plateforme de vidéo communication (Zoom)
<b>CONTACT</b>	Carole MULLER – <a href="mailto:carole.muller@cargorhconseil.com">carole.muller@cargorhconseil.com</a> – 06-98-38-92-58